



Index d'égalité Femmes – Hommes : Mongré obtient 94/100

Composé de 5 indicateurs et noté sur 100 points, l'Index d'égalité Femmes – Hommes est un axe de mesure de l'égalité salariale mis en place en 2019 par le Ministère du Travail. Mongré, comme l'ensemble des associations et des entreprises, a pu ainsi mesurer sa performance en matière d'égalité professionnelle. L'établissement obtient cette année un score de 94, en hausse par rapport au résultat de 74/100 en 2019.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter la vidéo suivante réalisée par le ministère du travail :

<https://www.dailymotion.com/video/x734nz5>